

CONSEIL COMMUNAL SUD

COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE

DU 11 OCTOBRE 2018

Monsieur ERCHOUK, Président du Conseil Communal et Monsieur JESTIN, adjoint en charge de la Requalification de Thouars, précisent que la réunion publique du jour a pour objet de présenter le diagnostic réalisé par le CREHAM, suite aux 4 ateliers menés avec les habitants, en vue de futurs aménagements de la butte du coeur de quartier de Thouars.

Ce travail est un des derniers projets qui reste à mener dans le cadre de la requalification du quartier. Pour rappel, l'aménagement de l'îlot Sud est en cours avec une perspective de livraison du supermarché, de la brasserie et du pôle médical à la fin de l'année 2019. Ensuite, sera engagé le traitement de l'îlot Nord où est envisagé un immeuble de bureaux afin de faire venir de l'activité économique dans le quartier. Enfin, sera abordé en dernier, le réaménagement de la Place Gauguin dont le contenu sera soumis à la concertation des habitants du quartier.

Madame Cécile DUBOSC du CREHAM présente le diaporama suivant qui est la synthèse du diagnostic des 4 ateliers menés avec les habitants en vue du futur aménagement de cet espace (diaporama).

Les enjeux identifiés :

- Préserver les deux principaux axes de cheminement doux de la « butte ».
- Travailler les accès de l'espace.
- Appréhender comme il se doit la transition entre le futur jardin et le bas des résidences Lancelot et Lahire.
- Valoriser le relief avec les plantations.
- Réserver les arbres existants et préparer les nouvelles plantations.
- Intégrer éventuellement sur le site de l'art contemporain.

Les grands principes du diagnostic sont validés par l'assemblée.

Le débat qui suit la présentation porte essentiellement sur les principes des futurs aménagements : types de jeux d'enfants, type de fleur à planter, bancs, tables etc ...

M. JESTIN précise à cette occasion que les propositions d'aménagement vont arriver dans un second temps et ce, toujours en concertation avec les habitants.

Il ressort du débat avec les habitants les suggestions suivantes :

- La réalisation d'un sentier.

- La mise en place d'un couloir à chien.
- L'implantation d'une aire de jeux avec du bois ou des éléments naturels. Pourquoi pas disséminer les jeux sur le site pour amener les usagers à déambuler de l'un à l'autre.
- Faire des jeux différents de ceux déjà installés au pied des résidences.
- Planter des graminées.